

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier de classement, dans le domaine public de voirie communautaire, des places de la Mairie et André Michel et du parc de stationnement du cimetière à Saint Didier au Mont d'Or, classement sollicité par la Commune.

La place de la Mairie, mitoyenne de la place Louis Pradel, est utilisée en parc de stationnement par le public désireux de se rendre à la mairie.

La place André Michel accueille le marché local et sert de parc de stationnement pour la salle des fêtes, la poste et les commerces du centre de Saint Didier au Mont d'Or.

Quant à la voie qui dessert le cimetière, elle fait office d'accès et de parc de stationnement pour ce dernier.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable le 2 juillet 1998, j'ai prescrit, par un arrêté en date du 1er octobre 1998, l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 3 au 17 novembre 1998 inclus.

Une remarque a été faite par l'association SEVDOR, qui conteste le classement et demande que ces espaces gardent leur caractère rural.

Compte tenu de la destination et de l'usage de ces espaces, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements et voirie du 2 juillet 1998 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 1er octobre 1998 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 3 au 17 novembre 1998 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Sanctionne les résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le classement, dans le domaine public de voirie communautaire, des places de la Mairie et André Michel et du parc de stationnement du cimetière à Saint Didier au Mont d'Or.

3° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété, au profit de la communauté urbaine de Lyon, des places de la Mairie et André Michel et du parc de stationnement du cimetière à Saint Didier au Mont d'Or.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,